

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
25 octobre 2018
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 4^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 3 octobre 2018, à 15 heures

Président : M. Saikal (Afghanistan)
puis : M. Kováčik (Vice-Président) (Slovaquie)
puis : M. Saikal (Afghanistan)

SommairePoint 28 de l'ordre du jour : Développement social (*suite*)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (*suite*)
- c) L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 28 de l'ordre du jour : Développement social
(suite)

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (suite) (A/73/214)
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille** (suite) (A/73/61-E/2018/4, A/73/211 et A/73/211/Rev.1, A/73/213, A/73/220 et A/73/254)
- c) **L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action** (suite) (A/73/292)

1. **M. Escalante Hasbún** (El Salvador), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), exprime les sentiments de sympathie de la Communauté au Gouvernement indonésien à l'occasion du tremblement de terre et du tsunami qui ont récemment frappé l'Indonésie. Les États membres de la CELAC sont résolus à prendre les mesures qui s'imposent pour parvenir au développement social. L'élimination de la faim et de la pauvreté est pour eux un impératif éthique, social et économique et ils appellent de leurs vœux le renouvellement de l'engagement politique et social en faveur de l'avènement de sociétés équitables, inclusives, démocratiques, multiethniques et multiculturelles, fondées sur le respect universel de tous les droits de la personne. À cette fin, plusieurs d'entre eux ont instauré un régime préférentiel ou des quotas de participation en faveur des groupes marginalisés et des groupes vulnérables.

2. Les pays de la CELAC sont profondément préoccupés par la disparité des progrès accomplis sur la voie de l'égalité des revenus à l'échelle mondiale, le creusement des inégalités de patrimoine, les niveaux inacceptables atteints par l'extrême pauvreté et la persistance des inégalités non liées au revenu.

3. L'indispensable revitalisation du partenariat mondial pour le développement est tributaire de la participation de tous les pays selon leurs capacités, de l'allocation de ressources financières et techniques suffisantes et du transfert de connaissances par la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire. Les États membres de la CELAC restent déterminés à œuvrer en faveur d'une croissance économique partagée, du progrès social et du développement durable en adoptant des politiques et programmes nationaux assortis de calendriers et

d'objectifs précis qui privilégient les plus pauvres et les plus vulnérables. Ils demandent instamment que des mesures soient prises aux niveaux national et international pour remédier aux inégalités existantes dans la répartition des services, des ressources et des infrastructures, ainsi que dans l'accès à l'alimentation, aux soins de santé, à l'éducation et au travail décent.

4. Les pays de la CELAC s'attachent résolument à améliorer l'accès de leurs nombreux jeunes déscolarisés ou sans emploi à l'éducation, à la formation et à l'emploi. Ils favorisent aussi activement la pleine intégration sociale, politique, économique et culturelle des personnes handicapées, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. S'agissant des personnes âgées, ils demandent instamment au Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement d'envisager la possibilité d'élaborer une convention internationale relative aux droits de ces personnes.

5. Tous les États devraient mettre en place des systèmes de protection sociale universelle qui tiennent compte de l'âge, du handicap et du sexe. Ils devraient également répondre aux besoins et problèmes particuliers des familles, qui jouent un rôle essentiel dans le développement social.

6. **M^{me} Kuldmaa** (Estonie), s'exprimant en sa qualité de déléguée de la jeunesse, dit que les États Membres devraient adopter des stratégies spécifiques pour favoriser la participation des jeunes à l'élaboration des politiques de développement social. Qui plus est, il est nécessaire, en particulier à l'ère de la politique post-vérité, de garantir l'accès universel à l'éducation formelle et informelle, indépendamment de la situation socioéconomique ou du handicap de chacun. Les délégués de la jeunesse estoniens accueillent avec satisfaction l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, qui a été lancée par le Secrétaire général. Les personnes instruites prennent des décisions plus viables et plus saines pour elles-mêmes, pour leur famille et pour leur communauté.

7. **M. Rodrigo** (Sri Lanka) explique que son pays assure la gratuité de la formation technique et professionnelle et propose des services d'orientation professionnelle au niveau national et dans les districts pour avancer sur la voie du développement inclusif. Sri Lanka a également été l'un des fers de lance de la résolution par laquelle l'Assemblée générale a institué la Journée mondiale des compétences des jeunes (A/RES/69/145). Il a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2016 et garantit leur protection en vertu du régime prévu par la loi y relative depuis 1996. Sri Lanka a mis en œuvre plusieurs

plans d'action nationaux en faveur de l'emploi, de l'accès, de la formation professionnelle et de la réadaptation des personnes handicapées et son plan d'action national en faveur des droits de l'homme pour la période 2017-2021 vise à améliorer encore l'accessibilité des infrastructures et à renforcer la sensibilisation aux droits des personnes handicapées et leur réalisation.

8. **M^{me} Iileka** (Namibie) rappelle que son pays a récemment accueilli le trente-huitième sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui portait sur le développement des infrastructures et le renforcement des moyens d'action de la jeunesse aux fins du développement durable. La Namibie, dont plus d'un tiers de la population a entre 16 et 35 ans, doit mobiliser son jeune capital humain pour parvenir au développement durable. L'éducation et la formation techniques et professionnelles figurent donc parmi ses priorités, l'idée étant de lutter contre le taux élevé de chômage des jeunes et d'harmoniser l'offre et la demande de compétences.

9. La Namibie est l'un des pays d'Afrique qui a réduit la pauvreté le plus rapidement au cours des 10 dernières années. Les dépenses de développement social, notamment l'octroi d'allocations de vieillesse et d'invalidité, représentent une part importante du budget national. Pour lutter contre l'insécurité alimentaire, elle a étendu son fructueux programme pilote de banque alimentaire, désormais mis en œuvre dans trois régions au lieu d'une. De plus, elle œuvre actuellement à l'élaboration d'un ensemble de directives visant à améliorer la coordination, le suivi et l'évaluation des divers programmes de protection sociale. En mars, elle a créé un fonds destiné à accorder des prêts sans garantie aux petites et moyennes entreprises et aux travailleurs du secteur non structuré de l'économie. En conclusion, la représentante lance un appel à une mobilisation commune visant à améliorer le sort des pauvres, ce qui bénéficiera non seulement aux intéressés, mais également aux riches.

10. **M^{me} Čupić** (Serbie), s'exprimant en sa qualité de déléguée de la jeunesse, dit que la délégation de la jeunesse serbe accueille avec satisfaction la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, qui vient d'être lancée. Il appartient aux jeunes de s'attaquer aux problèmes des changements climatiques, du terrorisme, de l'extrémisme violent et de l'aggravation des inégalités dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

11. La Serbie, l'un des rares pays dotés d'un ministère de la jeunesse, estime qu'il n'y a pas plus puissant moteur de changement social que la jeunesse. Elle a

adopté une loi relative à la jeunesse et met en œuvre une stratégie nationale en faveur de la jeunesse pour la période 2015-2025.

12. **M. Petrović** (Serbie), s'exprimant en sa qualité de délégué de la jeunesse, déclare que son pays apporte son soutien à de jeunes étudiants exceptionnels grâce à son fonds pour les jeunes talents et met en œuvre un programme qui vise à encourager les jeunes à faire du bénévolat. La ville de Novi Sad s'est vu décerner le titre de Capitale européenne de la jeunesse 2019.

13. La première priorité de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse est d'encourager la mobilisation et la participation des jeunes. La solidarité et la coopération entre les nations permettront aux jeunes de passer des idées aux actes.

14. *M. Kováčik (Slovaquie), Vice-Président, prend la présidence.*

15. **M. Sanvisi** (Suriname), s'exprimant en sa qualité de délégué de la jeunesse, fait observer que les médias sociaux sont devenus le plus grand outil de communication de tous les temps. Toutefois, ils exposent les jeunes à la violence interpersonnelle, à la pornographie et au cyberharcèlement. Il est nécessaire de mieux faire connaître, en particulier aux jeunes, les avantages et les dangers de ces médias. La délégation de la jeunesse surinamaïse appuiera vigoureusement tous les efforts déployés en la matière et attend avec intérêt de voir ce que la nouvelle stratégie pourra apporter dans ce sens.

16. **M. Biegan** (Suriname), s'exprimant en sa qualité de délégué de la jeunesse, déclare que l'augmentation du nombre de ménages dirigés par des femmes est néfaste pour les enfants. Il manque aux garçons un modèle masculin aimant et aux filles la confiance nécessaire pour fixer des limites aux hommes. En tant que membres du Parlement national de la jeunesse, les délégués de la jeunesse s'efforcent d'inciter les garçons et les jeunes hommes à trouver un équilibre entre le corps, l'esprit et l'âme et, dans le cadre du programme d'éducation nationale, à respecter leurs aînés, leurs pairs et l'autorité. Un enseignement de qualité doit également permettre d'acquérir des compétences sociales et émotionnelles.

17. **M. Hendricks** (Afrique du Sud) déclare que, en l'année qui marque le centenaire de la naissance de Nelson Mandela, son gouvernement continue de s'inspirer des idéaux pour lesquels ce dernier s'est battu, en plaçant le développement social au cœur de ses politiques. Le nombre de bénéficiaires d'allocations familiales ou de vieillesse augmentera au même rythme que le nombre d'enfants et de personnes âgées. De plus,

plusieurs manifestations ont été organisées à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées, célébrée en octobre. L'Afrique du Sud continue de progresser dans la réalisation des objectifs énoncés dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Elle a récemment procédé à une ventilation complète du plan de développement national afin d'éclairer une planification tenant compte du handicap et une étude du coût que le handicap fait peser sur les ménages sud-africains. La Constitution garantit l'accès aux soins de santé, y compris à la médecine de la procréation, ainsi que d'autres droits socioéconomiques. Conscient du rôle important de la famille, le Gouvernement sud-africain continue de collaborer avec la société civile dans le cadre de son instance nationale de services aux familles.

18. **M. Thein** (Myanmar) explique que la nouvelle politique de son pays en faveur de la jeunesse donne aux jeunes la possibilité de s'informer sur l'innovation et les technologies naissantes. La Conseillère pour l'État, Aung San Suu Kyi, est allée parler de la paix à des jeunes et a récemment tenu des discussions sur la littérature avec des étudiants.

19. Bien que la tradition veuille que les personnes âgées soient prises en charge par leurs proches, le Myanmar a inauguré un régime de retraite pour les personnes âgées de 90 ans et plus. Avec l'aide de consultants locaux et internationaux, il œuvre également à l'élaboration d'une loi relative aux personnes âgées. Plus de 3 000 d'entre elles reçoivent des soins de jour à domicile ou dans des centres communautaires. De nombreux programmes de protection sociale, s'adressant à tous les âges, sont mis en œuvre.

20. Partie à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Myanmar a intégré ce texte à sa législation nationale en 2015. Dans le cadre de la troisième Décennie des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, il élabore actuellement un plan stratégique visant à améliorer la qualité de vie de ces personnes. Il organise des programmes à leur intention dans des établissements d'enseignement et propose des services d'éducation et de formation professionnelle sans discrimination. Il existe un service d'interprétation et un programme scolaire en langue des signes.

21. Le Myanmar instaure un système éducatif moderne et s'emploie à améliorer le taux d'alphabétisation. En septembre, il a conclu avec l'Organisation internationale du Travail un programme de promotion du travail décent.

22. **M. Poudyal** (Népal) fait observer que les pays les moins avancés, en particulier les pays sans littoral et les

États insulaires, sont plus vulnérables aux changements climatiques, à l'extrémisme, aux migrations forcées et aux crises alimentaires et énergétiques. Le Népal compte une société multiethnique, multireligieuse et multiculturelle. La participation et la représentation des communautés et des groupes défavorisés, notamment des femmes, y sont garanties par un système de quotas qui s'applique dans tous les corps élus et à tous les emplois de la fonction publique.

23. La justice sociale et le développement social partagé sont au cœur des plans, politiques et programmes du Népal. Depuis 2000, le pays a accompli des progrès considérables dans la réduction de la pauvreté et le développement humain et le plan de développement qu'il met actuellement en œuvre est en parfait accord avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Bien que modestes, les socles de protection sociale en vigueur offrent un filet de sécurité aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux femmes célibataires, et des bourses d'étude sont attribuées aux filles, aux enfants handicapés et aux enfants vivant dans des communautés marginalisées ou des régions reculées. Le Népal met également en œuvre des programmes ciblés dans les communautés les moins avancées. Malgré les difficultés propres à sa topographie montagneuse, il est résolu à garantir à tous l'accès aux technologies ainsi qu'une formation professionnelle, une éducation et des services de santé de qualité.

24. **M. Konfourou** (Mali) fait savoir que son gouvernement continue de faire une priorité de la lutte contre la pauvreté et de l'optimisation du système de solidarité national. Il est sur le point d'instaurer une couverture maladie universelle et a entrepris d'ambitieuses réformes pour faciliter le développement d'un secteur privé fort, pourvoyeur d'emplois pour les jeunes, entre autres. Il accorde également une grande importance à la promotion des jeunes et des femmes. Ainsi, 30 % des membres du Cabinet sont des femmes, conformément à la loi relative à la promotion du genre.

25. L'aide sociale prend différentes formes. Près de 6 000 logements sociaux seront mis à la disposition des ménages à faible ou moyen revenu pendant la seule année 2018 et près de 70 000 ménages pauvres ou souffrant d'insécurité alimentaire reçoivent des transferts monétaires depuis la fin de 2017. S'agissant des personnes handicapées, le plan stratégique en faveur des personnes handicapées pour la période 2015-2024 couvre les questions de la protection sociale, des soins de santé, de la réadaptation, de l'éducation et du travail décent. En complément des programmes en cours, les organismes publics, les chefs traditionnels et religieux, les entreprises et les organisations de la société civile

déploient chaque année des efforts supplémentaires pour aider les populations les plus vulnérables du pays à l'occasion du Mois de la solidarité.

26. **M. Duruiheoma** (Nigéria) déclare que son gouvernement est déterminé à améliorer la vie et le bien-être de tous les Nigériens, quels que soient leur statut social, leur religion et leur appartenance. Grâce aux programmes « N-Power », qui offrent des formations innovantes aux jeunes Nigériens, il a déjà placé plus de 400 000 diplômés de l'université dans des secteurs clefs et créé des emplois pour plus de 30 000 jeunes sans qualification. Ce dispositif devrait, à terme, fonctionner en association avec les pôles d'innovation qui doivent voir le jour. Conformément à l'engagement qu'il a pris dans le cadre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, le Nigéria a récemment adopté une loi prévoyant l'instauration d'un centre national pour les personnes âgées. Le pays propose aux personnes handicapées des formations à divers métiers et encourage les entreprises à leur réserver 2 % de leurs postes vacants.

27. La famille, à savoir un homme, une femme, leurs enfants et leurs proches, est l'unité fondamentale de la société nigériane. C'est elle qui est responsable des jeunes comme des personnes âgées et de l'éducation et de la socialisation des enfants. Le Nigéria rejette toute redéfinition de la famille et coopérera de manière constructive avec les pays qui partagent sa vision pour maintenir son caractère sacré.

28. **M. Bin Momen** (Bangladesh) déclare que son gouvernement s'emploie sans relâche à éliminer la pauvreté au moyen de mesures et de plans de développement centrés sur l'être humain. Grâce à un investissement régulier dans la santé, l'eau, l'éducation et l'assainissement, le Bangladesh a sensiblement réduit la mortalité infantile et prolongé l'espérance de vie, qui dépasse désormais 72 ans. Il assure le fonctionnement de 18 000 centres de santé locaux et ruraux et délivre gratuitement 30 médicaments différents.

29. Pour que le Bangladesh se classe, d'ici à 2021, parmi les pays à revenu intermédiaire, le Gouvernement investit dans la mise en valeur des ressources humaines, l'accent étant mis sur l'épanouissement de la jeunesse. Il y a quelques années, le Bangladesh a atteint un taux de scolarisation de 100 % dans l'enseignement primaire et le taux d'alphabétisation est passé de 45 % à près de 73 % en moins de 10 ans.

30. Le bénévolat est crucial pour réaliser le développement participatif, aussi le Bangladesh l'encourage-t-il en apportant un appui financier à cette fin aux organisations de jeunes. Il contribue également

au Fonds bénévole spécial pour les Volontaires des Nations Unies.

31. Le Bangladesh a adopté une stratégie de développement social qui prend en compte l'ensemble de la société et repose largement sur des politiques et des programmes axés sur la famille, que le Gouvernement continuera de renforcer. Il s'emploie également à garantir le respect des droits des personnes handicapées en intégrant la question du handicap dans ses politiques et programmes de développement. Chaque année, il participe à l'organisation de manifestations de haut niveau à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

32. Le Bangladesh insiste sur l'importance qu'il y a d'appliquer effectivement les lois du travail concernant les travailleurs migrants et défend des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il a participé activement aux délibérations qui ont abouti à l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et a joué un rôle actif dans les négociations relatives au pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

33. *M. Saikal (Afghanistan), Président, reprend la présidence.*

34. **M. Molina Linares** (Guatemala) fait remarquer que le développement des pays à revenu intermédiaire est freiné par des lacunes structurelles. Une transformation sociale est indispensable pour remédier à des problèmes complexes de plus en plus interdépendants, notamment l'augmentation de l'écart entre femmes et hommes, des inégalités et de la pauvreté.

35. La délégation guatémaltèque invite instamment les États Membres à traduire en mesures de développement social concrètes les dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les objectifs et cibles de développement durable liés à la question du handicap.

36. De nombreuses personnes âgées n'ont ni revenu propre, ni travail décent, ni prestations de sécurité sociale ou pension de retraite et dépendent d'autrui, ce qui les expose à la violence. Des mesures doivent être prises aux niveaux national et international afin de renforcer les capacités institutionnelles nécessaires pour garantir les libertés fondamentales et la qualité de vie des personnes âgées. Il faudrait que les délégations conjuguent leurs efforts pour élaborer un instrument international relatif aux droits des personnes âgées.

37. Si les efforts visant à faire prendre conscience du rôle important que les jeunes ont à jouer dans le développement durable ont commencé à porter leurs

fruits, une reconnaissance officielle se fait encore attendre. Il est essentiel d'investir dans une éducation et des soins de santé de qualité et de faire en sorte que tous les jeunes puissent participer de manière substantielle à l'élaboration des politiques.

38. **M. Barro** (Sénégal) déclare que l'élimination de la pauvreté et le renforcement des moyens d'action des populations vulnérables sont étroitement liés et interdépendants. C'est pourquoi le gouvernement sénégalais met l'accent sur la promotion du capital humain dans le cadre du Plan Sénégal Émergent. Le Sénégal progresse vers la couverture maladie universelle et a mis en place un programme de bourses de sécurité familiale. Parmi ses autres initiatives notables figurent les suivantes : la Carte d'égalité des chances, qui permet aux personnes handicapées d'accéder à l'éducation spécialisée, aux transports, à l'emploi et aux prestations de réadaptation, une stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre, une initiative nationale de protection sociale, une stratégie nationale de protection de l'enfant, une stratégie nationale de développement de l'entrepreneuriat féminin, un projet d'appui à la promotion des aînés et un programme d'alphabétisation et d'apprentissage des métiers à l'intention des populations rurales et des femmes.

39. **M. Youssouf Aden Moussa** (Djibouti) déclare que le développement social est indissolublement lié à la croissance économique et que c'est l'un des moteurs de la politique de développement que mène son gouvernement. La vision « Djibouti 2035 » a inspiré le plan de développement national pour la période 2015-2019, qui entend garantir des bases de production solides et diversifiées, créer des emplois et des revenus, réduire les inégalités sociales, garantir l'accès universel aux services de base, promouvoir une meilleure qualité de la vie et protéger l'environnement.

40. Au cours des dernières années, Djibouti a amélioré de manière tangible la qualité des soins de santé et leur présence géographique. Au niveau international, il se félicite de l'importance que la communauté internationale attache à la santé, ce dont témoigne la tenue de la première réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la lutte contre la tuberculose et de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

41. **M. Aitbaev** (Kirghizistan), s'exprimant en sa qualité de délégué de la jeunesse, déclare que les 14-30 ans représentent 30 % de la population kirghize. Depuis son indépendance, le Kirghizistan s'efforce d'instaurer les conditions juridiques, socioéconomiques

et structurelles nécessaires à l'épanouissement de la jeunesse et il a récemment adopté un programme d'élaboration de la politique de la jeunesse pour la période 2017-2020. Le Gouvernement kirghize s'emploie à développer les zones rurales, où vivent la majorité des jeunes, et a proclamé 2018 « Année du développement régional ». Son action s'articule autour des grands axes suivants : aider les petites et moyennes entreprises, encourager la spécialisation des exportations régionales, améliorer les transports, élargir l'accès aux services publics et les améliorer, mettre en place un réseau de soins de santé, ouvrir de nouvelles écoles, renforcer la sécurité et construire des infrastructures dans les zones frontalières.

42. Soucieux de son avenir, le Kirghizistan s'emploie à offrir davantage de possibilités aux jeunes et exploite toutes les ressources disponibles aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. M. Aitbaev appelle donc à renforcer la coopération internationale, de façon à stimuler l'emploi des jeunes, à garantir une éducation moderne et de qualité, à lutter contre la toxicomanie, la criminalité et la pauvreté et à promouvoir l'intégration sociale. Le Kirghizistan est extrêmement reconnaissant à l'ONU de l'aide qu'elle lui apporte au moyen de ses programmes pour la jeunesse, notamment son programme pour la paix et la jeunesse et accueillera favorablement les programmes de lutte contre le trafic de drogues.

43. Notant qu'il importe de renforcer le dialogue interculturel, M. Aitbaev appelle l'attention sur le quatre-vingt-dixième anniversaire de la naissance de Tchinguiz Aïtmatov, écrivain ayant donné la parole au peuple kirghize, et sur la troisième édition des Jeux nomades mondiaux, qui ont permis de renforcer plus avant l'entente interculturelle.

44. **M^{me} Al Zaabi** (Émirats arabes unis), s'exprimant en qualité de déléguée de la jeunesse, déclare que son pays est conscient de l'importance que revêt la participation des jeunes à la prise de décisions à l'échelle mondiale et collaborera donc avec l'ONU en vue de promouvoir les questions relatives à la jeunesse à travers le monde. Estimant que les jeunes sont les décideurs de demain, les Émirats arabes unis ne ménagent aucun effort pour leur offrir l'environnement et les ressources dont ils ont besoin s'ils entendent jouer un rôle au sein de la société et devenir de véritables dirigeants. Nommée en 2016 alors qu'elle n'avait que 22 ans, l'actuelle Secrétaire d'État à la jeunesse est la personne la plus jeune à occuper un poste ministériel dans le monde entier. En 2016, les Émirats arabes unis ont lancé un programme national pour la jeunesse, élaboré par et pour les jeunes.

45. **M. Al Braiki** (Émirats arabes unis), prenant la parole en qualité de délégué de la jeunesse, explique que son pays a créé divers conseils de jeunes qui permettent aux jeunes femmes et aux jeunes hommes de s'exprimer et d'agir. Il est lui-même membre de l'un de ces conseils, qui a mené diverses initiatives en vue d'encourager l'autonomisation des jeunes dans le cadre du Programme 2030 et de leur donner la possibilité de conseiller les décideurs sur les questions relatives à la jeunesse. En outre, dans le cadre de l'initiative « Cercles pour la jeunesse », plus de 80 réunions ont d'ores et déjà été organisées en vue de promouvoir le dialogue entre le Gouvernement et les jeunes du pays. M. Al Braiki conclut son intervention en remerciant l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la jeunesse de contribuer à accroître la participation des jeunes à l'ONU et à renforcer les activités de sensibilisation menées par l'Organisation.

46. **M^{me} Ferej** (Éthiopie) dit que, compte tenu de la nature prioritaire de l'intégration sociale et de l'élimination de l'extrême pauvreté, les mesures arrêtées par le Gouvernement éthiopien en matière de développement social tendent à ce que tous aient accès sur un pied d'égalité à l'éducation, à des soins de santé abordables et à l'emploi. En ce sens, la politique nationale de protection sociale prévoit un système de soins de santé locaux pour les travailleurs du secteur informel et vise à créer des opportunités et des emplois, à promouvoir l'assurance sociale et à faciliter l'accès des plus vulnérables aux services sociaux et à la protection juridique. Par ailleurs, le plan national de développement tient compte des objectifs de développement durable.

47. L'Éthiopie a pris des mesures en vue d'encourager la pleine participation des personnes handicapées et de leur garantir des chances égales dans tous les domaines. Conscient du rôle que jouent les familles en tant qu'agents du développement, le pays veille à ce que son programme de développement inclusif prévoie les politiques familiales voulues. En outre, le plan d'action national sur le vieillissement est conforme au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, qui a d'ailleurs été traduit dans la langue de travail fédérale.

48. L'Éthiopie estime que le bénévolat des jeunes participe pour beaucoup au développement social. À cet égard, le nombre de jeunes bénévoles a sensiblement augmenté. Par ailleurs, d'importants progrès ont été accomplis en matière d'amélioration des conditions sanitaires, de scolarisation et d'accès à l'éducation. Soucieuse de lutter contre le chômage, l'Éthiopie a constitué un fonds autorenouvelable, de façon à créer des emplois pour les jeunes et s'attache actuellement à

soutenir la croissance des petites et moyennes entreprises. Elle entend également poursuivre la création de parcs industriels, qui se sont révélés constituer une importante source d'emplois.

49. **M. Adam** (Soudan) explique que son pays a élaboré une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, axée sur 17 thématiques clefs, dont : l'emploi des jeunes, l'alphabétisation et la scolarisation (enseignement primaire et supérieur). Le Gouvernement soudanais a mené diverses études et recueilli des statistiques permettant de cerner les besoins des personnes âgées, de façon à appuyer les familles dans le rôle fondamental qu'elles jouent dans la prise en charge de leurs aînés. Il met également à la disposition des personnes âgées des services de soins de santé complets et vient en aide aux personnes qui s'occupent d'eux. En outre, le Soudan a lancé un projet relatif à la stabilité familiale, qui vise à consolider les familles. Pour ce faire, le projet sensibilise le public à l'importance de la famille, identifie les problèmes susceptibles de compromettre sa stabilité et tente d'y trouver des solutions, le but étant de renforcer la capacité de résilience des familles dans un monde en mutation.

50. En 2015, le Soudan a lancé une stratégie relative au travail décent et à l'autonomisation économique, en vue de promouvoir l'intégration sociale des personnes handicapées et de les aider à trouver un emploi, tant dans le secteur public que privé. Le pays appuie également diverses initiatives de microfinancement et a mis sur pied un fonds national pour répondre aux besoins des intéressés. Une partie des logements sociaux est réservée aux personnes handicapées. Le Soudan a également lancé plusieurs programmes destinés à faciliter leur inscription dans les établissements universitaires et à encourager leur participation aux formations professionnelles. Toute discrimination fondée sur le handicap est interdite.

51. Ce n'est qu'en renforçant la coopération entre les États Membres que les objectifs de développement social fixés par la communauté internationale pourront être atteints. À cet égard, il importe particulièrement que les États honorent leurs engagements en matière de développement social et nouent des partenariats efficaces en vue d'appuyer les mesures de renforcement des capacités nationales. Il est également indispensable d'annuler toutes les dettes contractées par les pays en développement, étant donné qu'elles sapent encore et toujours les efforts qu'ils déploient pour parvenir à un développement global et durable.

52. **M^{me} Sentissi** (Maroc) estime qu'il ne saurait exister une seule et unique stratégie de développement. Le Maroc prend très au sérieux les engagements

assumés au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le pays est actuellement engagé dans un vaste processus pluri-décennal de réforme politique, économique, sociale et religieuse, qui tend à renforcer la démocratie et l'état de droit, à élargir le champ des libertés et à améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et à la protection sociale. S'appuyant sur une initiative de développement social à dimension humaine lancée en 2005, qui entre actuellement dans sa troisième phase, le Maroc continue de lutter contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion et de combler les disparités économiques entre les régions. Convaincu que les jeunes sont les moteurs du développement, le Royaume veille à ce qu'ils participent aux forums, séminaires et autres études susceptibles d'éclairer les prochaines mesures de planification.

53. **M^{me} Horbachova** (Ukraine) explique que son pays honore ses engagements en matière de développement social, en s'appuyant notamment sur la forte croissance économique permise par la stabilisation macroéconomique, la création d'un climat plus favorable aux investissements et l'assainissement du secteur bancaire. Si elle a été contrainte à engager de lourdes dépenses dans les domaines de la sécurité et de la défense en raison de l'agression étrangère dont elle a été victime, l'Ukraine a néanmoins poursuivi ses réformes (pensions de retraite, système éducatif, soins de santé et administration publique), son processus de décentralisation et sa lutte contre la corruption. Elle met également en œuvre une stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Lancée en 2017, la réforme de l'éducation vise à bâtir des écoles qui aident les élèves à développer leur esprit critique et à utiliser leurs connaissances. En ce qui concerne les droits fondamentaux des femmes, l'Ukraine a récemment adopté un plan d'action national aux fins de la mise en œuvre des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi qu'un programme social visant à garantir l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes d'ici à 2021.

54. Afin de faire face à la crise humanitaire dans la région du Donbass, l'Ukraine a multiplié par plus de six le budget alloué aux transferts en espèces destinés aux personnes déplacées et a adopté une stratégie globale pour faciliter leur intégration.

55. **M^{me} Zutter** (Luxembourg), prenant la parole en qualité de déléguée de la jeunesse, est d'avis que la réussite des stratégies de développement social est subordonnée à l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme et à la participation de tous les acteurs du développement. À l'instar de l'Union

européenne, le Luxembourg a institutionnalisé la participation des jeunes aux débats et à la prise de décisions de nature politique. Toutefois, à l'échelle mondiale, deux pays sur trois ne disposent d'aucun mécanisme politique formel qui permette aux jeunes d'exprimer leurs points de vue sur les questions de politique nationale, alors même qu'ils seront les premiers à en subir les conséquences. Les délégués de la jeunesse du Luxembourg exhortent donc les États Membres à créer des institutions qui permettent aux jeunes de faire activement entendre leur voix dans le débat politique.

56. **M. Winckel** (Luxembourg), prenant la parole en qualité de délégué de la jeunesse, souligne que le Gouvernement luxembourgeois a récemment présenté un plan national de développement durable, qui distingue dix domaines d'action prioritaires, tous soutenus par les jeunes du pays. Compte tenu du fait que près de la moitié de la population luxembourgeoise est étrangère, l'éducation constitue un outil essentiel en vue de renforcer la cohésion sociale et de lutter contre l'exclusion et la discrimination. L'éducation ouvre également la voie à la participation à la vie publique, à l'accès à l'emploi sur un pied d'égalité et à l'exercice actif de la citoyenneté. En ce sens, les délégués de la jeunesse du Luxembourg exhortent les États Membres à faire de l'éducation une priorité et à y consacrer les investissements voulus.

57. **M^{me} Banaken Elel** (Cameroun) rappelle que le rapport sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/73/214) souligne qu'il faut agir de toute urgence en vue de réduire les inégalités tant dans les pays qu'entre eux. La réduction des inégalités sur le plan national profite aussi bien aux riches qu'aux pauvres. Véritable exemple en la matière, la politique de développement inclusif mise en œuvre par le Cameroun s'est traduite par une croissance économique ininterrompue depuis 2010.

58. Soucieux de réduire les disparités de revenus, le Cameroun a arrêté plusieurs mesures, dont : un programme de recrutement dans la fonction publique axé sur les jeunes, qui a conduit à la création de plus de 250 000 emplois dans les secteurs public et privé ; divers programmes ciblant les jeunes émigrés regagnant le pays, la jeunesse pauvre issue des villes, les personnes handicapées et les familles vulnérables ; des prêts à taux préférentiel proposés aux jeunes, des prestations de sécurité sociale versées aux personnes âgées, des mesures de création d'emplois et de facilité d'accès au marché du travail, une augmentation de 30 % du salaire minimum, l'égalité des salaires entre hommes

et femmes, et un système de contribution volontaire à la caisse nationale de prévoyance sociale pour les travailleurs du secteur informel. En outre, fort du soutien de la Banque mondiale, le Cameroun met actuellement en œuvre un projet de filet de sécurité sociale. Ces mesures seront d'autant plus fructueuses qu'elles s'accompagneront d'une action internationale visant à réduire les inégalités de développement entre les États et d'une aide à la conception et à la mise en œuvre d'un système de protection sociale adapté au contexte national.

59. **M^{me} Zeggar** (France) déclare que, compte tenu de la progression générale de l'espérance de vie, la question de l'inclusion sociale des personnes âgées s'avère cruciale. Conformément à la déclaration de l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme, selon laquelle il convient de reconnaître que les personnes âgées contribuent activement à la société, un projet de loi visant à préserver l'indépendance d'un plus grand nombre d'intéressés sera présenté au parlement. En vertu d'une loi en vigueur depuis 2015, une allocation d'autonomie est versée pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans et développer l'offre de « résidence autonomie ».

60. **M. AlShatti** (Koweït), soulignant les profondes disparités qui existent entre les pays eu égard au produit national brut par habitant, estime qu'il importe de déployer les efforts voulus pour ne laisser personne de côté. Depuis sa création, l'État du Koweït a financé plus de 960 projets de développement, dont 380 dans le monde arabe.

61. Désireux que les jeunes deviennent autonomes sur les plans économique, social et politique, le Koweït a constitué un fonds national pour les petites et moyennes entreprises, qui permet de faciliter l'entrée sur le marché des jeunes entrepreneurs et, partant, de réduire le chômage des jeunes. Le pays a également créé le Ministère d'État à la jeunesse et mis sur pied un conseil national de la jeunesse.

62. Le Koweït a réduit à 2,9 % le taux d'analphabétisme des adultes, tandis qu'il a complètement éradiqué l'analphabétisme chez les enfants. Jugeant les objectifs de développement durable liés au handicap complexes, le pays est favorable à la mise en commun des données d'expérience dans ce domaine. En outre, il appelle tous les États Membres à assumer la responsabilité qui leur incombe de régler pacifiquement les conflits armés, conformément à la Charte des Nations Unies, d'autant que le développement durable ne peut être réalisé si des conflits armés subsistent.

63. **M. Mikayilli** (Azerbaïdjan) note que, depuis dix ans, l'Azerbaïdjan est l'une des économies les plus dynamiques du monde. Ce succès s'est traduit par une amélioration des conditions socioéconomiques de l'ensemble de la population, permettant ainsi de faire baisser les taux de pauvreté et de chômage à 5 %. Trois mille écoles et 600 hôpitaux et centres de santé ont été construits, tout comme plusieurs logements sociaux destinés aux familles à faible revenu. Les dépenses publiques consacrées aux activités agricoles et rurales ont augmenté, tandis que des prêts à taux préférentiel sont désormais proposés aux entrepreneurs. De nouveaux parcs industriels sont en cours de création.

64. Comptant l'une des populations les plus jeunes d'Europe de l'Est, l'Azerbaïdjan s'emploie en priorité à proposer une éducation de qualité et à aider les jeunes à accéder à un travail décent. Le Ministère de la jeunesse et des sports et la présidence de la Fondation pour la jeunesse apportent leur soutien financier à des projets nationaux et internationaux pour la jeunesse. Par ailleurs, le programme des volontaires azerbaïdjanais met fortement l'accent sur les jeunes. Enfin, le Gouvernement a pris des mesures destinées à renforcer la protection sociale des personnes âgées, notamment en fournissant des services à domicile à plus de 12 000 personnes âgées vivant seules ou souffrant d'un handicap.

65. **M^{me} Mōnōko** (Lesotho) dit que les femmes lesothanes jouissent désormais pleinement de leurs droits fonciers, tandis qu'un tiers des sièges des conseils locaux leur sont réservés. La stratégie nationale de réduction de la pauvreté tend à faciliter le développement des jeunes, thème également visé par la politique nationale pour la jeunesse. Outre le fait que l'enseignement primaire soit gratuit et obligatoire, l'État vient en aide aux étudiants inscrits dans les centres publics de formation professionnelle.

66. **M^{me} Goliatha** (République centrafricaine) explique que le conflit armé qui frappe actuellement le pays a entraîné l'effondrement de l'économie centrafricaine. La violence a provoqué des déplacements massifs de population, forcé la fermeture des écoles et entravé l'accès aux soins de santé. Couplée aux tensions économiques, elle met également à mal le fonctionnement du système judiciaire et des services financiers. Le Gouvernement reconnaît qu'il est nécessaire de permettre à la Cour pénale spéciale de poursuivre ses enquêtes, de mettre fin à l'exploitation illégale des ressources nationales et de procéder à la collecte et à la gestion des recettes fiscales. En ce sens, il reprend progressivement le contrôle du territoire et s'emploie à rétablir les services sociaux de base. Fort du soutien de la Mission multidimensionnelle intégrée des

Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et de la communauté internationale, le Gouvernement centrafricain espère que ses efforts porteront leurs fruits.

67. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) estime que l'ONU doit faire davantage et agir de manière plus coordonnée si elle souhaite lutter contre les tactiques d'intimidation qu'emploient les États les plus puissants contre les pays en développement, nuisant ainsi aux relations internationales, à la paix et au développement. Profondément attaché aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux objectifs de développement durable, le Gouvernement nicaraguayen continuera d'œuvrer sans relâche en vue de leur réalisation. Le Nicaragua a fait de la famille la pierre angulaire de sa politique de développement. Ainsi, les programmes sociaux d'appui à la famille ont aidé à réduire de moitié la pauvreté et l'extrême pauvreté depuis 2009. Le niveau de production a augmenté, tandis que la qualité de vie s'est améliorée. L'État a également instauré le droit aux loisirs. Les personnes âgées ont droit à une pension et sont prises en charge par leur famille, selon la culture de solidarité et d'entraide du pays. Le Nicaragua compte poursuivre la mise en œuvre de son programme de redistribution des terres. Il s'est aussi fixé des objectifs à atteindre en matière d'eau et d'assainissement, de télécommunications, de santé, d'environnement, de création d'emplois, d'éducation et de logement.

68. **M^{me} Larrabee** (Observatrice de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge [FICR]) exprime sa compassion au Gouvernement et au peuple indonésien à la suite du tremblement de terre et du tsunami survenus le 28 septembre. Quelque 200 bénévoles et membres de la Croix-Rouge indonésienne ont d'ores et déjà été déployés dans la zone affectée. Si elle répond actuellement à 36 situations d'urgence ou de crise prolongée à travers le monde, la FICR s'emploie aussi largement à aider les populations locales à prévenir leur apparition et à s'y préparer. En aidant en priorité les plus vulnérables, la FICR agit conformément à la vision inclusive qui sous-tend le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

69. La FICR dépend largement de la contribution d'environ 12 millions d'intervenants bénévoles, qui sont confrontés à des crises de plus en plus complexes, longues et dangereuses. Forts de nouvelles compétences et nourrissant diverses attentes, les volontaires sont plus jeunes et plus souvent issus du milieu urbain que par le passé. Dans ce contexte, la FICR se félicite tout particulièrement du rapport sur le plan d'action visant à intégrer le volontariat au Programme de développement

durable à l'horizon 2030, qui souligne la nécessité, d'une part, de conduire davantage de travaux de recherche sur l'action des bénévoles et leurs besoins, et, d'autre part, de mettre l'accent sur leur sûreté et leur sécurité. Compte tenu de ce qui précède, la FICR participera à l'organisation de la réunion technique mondiale sur le volontariat qui se tiendra en 2020 et invite les États Membres à y apporter leur appui.

70. La FICR note avec satisfaction que la Commission accorde une attention croissante aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées et qu'elle a, cette année, mis l'accent sur la question des catastrophes et des situations d'urgence. En effet, il n'est pas rare que les personnes handicapées soient livrées à elles-mêmes en cas d'urgence, tandis que ces situations sont susceptibles de provoquer un handicap ou d'aggraver un handicap existant. L'Organisation mondiale de la Santé estime qu'un quart des réfugiés souffrent d'un handicap.

71. En tant que membre de la présidence du Groupe mondial des abris, la FICR a collaboré avec d'autres organisations en vue d'élaborer des directives internationales sur la prise en compte des personnes âgées et des personnes handicapées dans les situations de crise humanitaire. Cette année, le Consortium Âge et Handicap, dont la FICR est membre, a publié un guide relatif à l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans les mesures et les politiques humanitaires. En outre, dans le cadre du partenariat de la Fédération avec les Jeux olympiques spéciaux, 11 sociétés nationales ont formé 200 athlètes et leur ont délivré le statut de premiers intervenants.

72. **M. Chekeche** (Zimbabwe) dit que son pays est profondément attaché au développement social, comme le prouve le programme zimbabwéen pour une transformation socioéconomique durable. Plus récemment, le pays a ouvert une banque de microfinancement destinée aux femmes (Zimbabwe Women's Microfinance Bank), ainsi qu'une quatrième banque à destination des jeunes (Empower Bank). Les jeunes ont également accès à des programmes de formation professionnelle et d'autonomisation, proposés avec l'appui du secteur privé. Les politiques de la jeunesse conduites par le Zimbabwe sont conformes à la Charte africaine de la jeunesse et aux politiques internationales pertinentes. Les ministères d'exécution se penchent désormais sur la question du développement et de l'autonomisation des jeunes.

73. Depuis longtemps déjà, le Zimbabwe investit massivement dans l'éducation, notamment en offrant des bourses aux enfants pauvres et vulnérables, ce qui explique qu'il présente l'un des taux d'alphabétisation

les plus élevés d'Afrique. Il a aussi largement investi dans la santé, en créant divers programmes d'aide aux populations vulnérables. La fonction publique est le secteur qui emploie le plus grand nombre de personnes handicapées.

74. **M. Shulgin** (Fédération de Russie), exerçant son droit de réponse, déclare qu'une fois de plus, la délégation ukrainienne préfère invoquer une prétendue agression étrangère pour expliquer son retard en matière de développement social, alors que la situation résulte on ne peut plus clairement du coup d'État inconstitutionnel et de la guerre civile qui en a découlé. Dans le cadre de cette guerre, l'Ukraine a mis en place un blocus économique contre le sud-est du pays, nuisant ainsi aux mêmes personnes dont elle prétend se soucier.

75. **M. Yaremenko** (Ukraine) dit que le fait de répéter inlassablement le même mensonge ne le rend pas plus véridique. La Fédération de Russie a bel et bien envahi l'Ukraine le 20 février 2014 et continue de fournir des armes et un soutien financier à la région qu'elle contrôle. En 2014, le Président et les membres du Parlement ukrainien sont arrivés au pouvoir à la suite d'élections légitimes. Il n'a donc jamais été question d'un coup d'État ni d'une guerre civile, comme le laisse entendre le représentant de la Russie. Il est dangereux de mentir, car personne n'est enclin à croire un menteur, même lorsqu'il dit la vérité.

La séance est levée à 17 h 35.